

ENVISAGEZ L'AVENIR AVEC SÉRÉNITÉ

Pour ma retraite,
j'ai choisi la *Liberté*



AMPLI-PER Liberté

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL

AMPLI
PER Liberté
3,50 %

TAUX NET DE FRAIS DE GESTION
BRUT DE PRÉLÈVEMENTS
SOCIAUX ET FISCAUX
SUR LE FONDS EUROS
EN 2024

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

AMPLI
PATRIMOINE
Libéraux & Indépendants

Le Plan d'Épargne Retraite INDIVIDUEL (PERIN) prend la forme d'un **contrat d'épargne retraite, à adhésion facultative**. De type **multisupport**, les droits individuels peuvent être exprimés en euros et / ou en unités de compte.

S'agissant des unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur leur nombre, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Profitez d'un PER et bénéficiez :

D'un revenu sous forme de rente et/ou de capital pour votre retraite

Au moment de votre retraite, vous pourrez bénéficier d'une rente, d'un capital, ou d'une combinaison des deux.

D'une économie d'impôts possible dès maintenant

Vos versements réguliers ou exceptionnels peuvent être déductibles de votre revenu professionnel dans les conditions et limites fixées par les dispositions fiscales associées au contrat.

Les avantages d'un PER

- **Un capital et/ou une rente en plus** de votre régime obligatoire et complémentaire retraite
- **Des économies d'impôts possibles** chaque année grâce à la déductibilité des versements, dans la limite des conditions et plafonds fixés par la loi
- **Pas d'obligation** de versements annuels
- **Le transfert entrant sans frais** de vos anciens contrats retraite (sauf frais de sortie éventuels de votre assureur actuel)
- La possibilité d'une **sortie anticipée** notamment pour l'achat d'une résidence principale

Une épargne certes bloquée jusqu'à la retraite, mais le déblocage anticipé de tout ou partie des sommes est possible dans les cas prévus par la loi.

Optez pour la «Liberté»

- **0 % de frais de dossier** et **0 % de frais sur versements** (voir page 7)
- Une **sélection restreinte** d'unités de compte et un support 100 % en euros
- Un « **effet parachute** » sur le fonds euros en cas de baisse des marchés (voir page 7)
- Des frais de gestion parmi **les plus bas du marché** ⁽¹⁾
- Une **gestion libre** ou pilotée à horizon ⁽²⁾
- Les **compétences d'experts** de la retraite des libéraux et des indépendants depuis 55 ans ⁽³⁾

(1) Frais les plus bas pour les TNS en 2024, catégorie Mutuelles (source : ToutSurMesFinances.com).

(2) L'Assureur respecte la règle de sécurisation de l'épargne permettant de réduire progressivement les risques financiers sauf décision contraire et expresse de l'adhérent.

(3) Voir le détail sur ampli.fr/ampli-patrimoine

Personnalisez votre plan avec un SPÉCIALISTE de la retraite des indépendants

Depuis plus de 55 ans, **AMPLI conseille et accompagne les libéraux et les indépendants** dans la constitution de leur épargne retraite. Une expertise qui s'exprime au travers d'une approche et des méthodes éprouvées.

Le label **Meilleur Conseil Épargne**, attribué par le magazine Challenges et le site Retraite.com en 2024, témoigne de la **qualité de nos solutions** en matière d'épargne et de conseil.



Constituez votre ÉPARGNE-RETRAITE à votre rythme

AMPLI-PER Liberté est sans conteste l'un des contrats les plus avantageux ⁽¹⁾ avec une redistribution maximale, sans actionnaires à rémunérer. Vous versez chaque année les sommes que vous souhaitez quand vous le voulez :

- **0 % de frais de dossier**
- **0 % de frais sur versements**
- **Pas de versement obligatoire** annuel
- **0 % de frais de transfert** de vos anciens contrats retraite (Sauf frais éventuels de votre assureur actuel)

Plus de détails sur les frais page 7.



SÉCURISEZ cette épargne en cas de décès

2 options permettent la transmission de tout ou partie de vos droits :

- **La rente certaine** qui assure le versement pour une durée de 5, 10 ou 15 ans
- **La réversion au conjoint** de 60 ou 100 % de la rente

Le choix est effectué au moment de la liquidation de vos droits et est irrévocable.

Les rentes sont fiscalisées au titre du régime des rentes viagères à titre gratuit ou des rentes viagères à titre onéreux en fonction de votre situation.

(1) Voir pages 10 et 11

Profitez d'un CADRE FISCAL particulièrement favorable aux indépendants

Les cotisations versées au titre des contrats de retraite PER peuvent être déductibles de votre revenu professionnel libéral, dans la limite du plafond de déductibilité indexé sur le PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale).

Exemple, en 2025, pour un couple de libéraux soumis à un taux marginal d'imposition de 41%, sans enfant et ne disposant pas d'autre plan de retraite supplémentaire :

	ADHÉRENT	CONJOINT
Revenus professionnels du couple	173 000 €	
Revenus professionnels de chacun	125 000 €	48 000 €
Versement maximum sur le PER	24 185 €	4 935 €
Réduction d'impôts 2025 ⁽¹⁾	- 9 915,85 €	- 2 023,35 €
Effort d'épargne réel	14 269,15 €	2 911,65 €
Economie totale du foyer en 2025	11 939,20 €	

(1) La réduction d'impôts est fonction du revenu imposable

L'effort réel d'épargne est de
17 180,80 €
 et génère un capital de
29 120 €

Le plafond de déduction pour un professionnel pour l'année 2025 correspond au montant le plus élevé entre :

- 10 % du PASS soit 4 710 €
- 10 % du BNC dans la limite de 8 PASS (37 680 €)
- + 15 % du BNC compris entre 1 et 8 PASS (47 100 € et 376 800 €)

Les informations sont données à caractère informatif en application de la législation fiscale en vigueur pour un résident fiscal français au 1^{er} janvier 2025. Cette législation est susceptible d'évoluer. Cet exemple de calcul n'est que l'application d'un modèle fondé sur de pures hypothèses. L'adhérent ne saurait tirer de cet exemple de calcul aucun droit contractuel.

Pilotez votre plan en choisissant « LA GESTION LIBRE »

Si vous le souhaitez, **vous pouvez effectuer vous-même les arbitrages.**
Par une procédure dématérialisée, vous pourrez librement et simplement arbitrer
les fonds que vous aurez choisis.

LA SÉCURITÉ DU PLAN 100 % FONDS EUROS

AMPLI-PER Liberté offre un investissement
100% en fonds euros, garantissant votre
capital et limitant les risques.

Gérez votre épargne-retraite selon VOS ENVIES

Une gamme sélective de supports en unités de compte.

AMPLI a soigneusement sélectionné des supports adaptés
aux besoins et aux objectifs des indépendants.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ainsi librement panacher
les classes d'actifs, leur zone d'exposition géographique et la
nature des investissements :

- Unités de compte issues du secteur immobilier
- Unités de compte actions françaises et internationales
- Unités de compte éco-responsables
- Unités de compte obligataires
- Titre ELTIF

S'agissant des unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur leur nombre, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



Ayez l'esprit libre avec la « GESTION PILOTÉE À HORIZON »

La gestion pilotée à horizon vous libère de la gestion de votre épargne dans l'optique de la liquidation à la date choisie de votre départ à la retraite. Vos actifs seront automatiquement arbitrés vers des supports permettant de réduire progressivement le risque et ainsi de sécuriser votre épargne à l'approche de votre retraite.

Adoptez une gestion SUR-MESURE

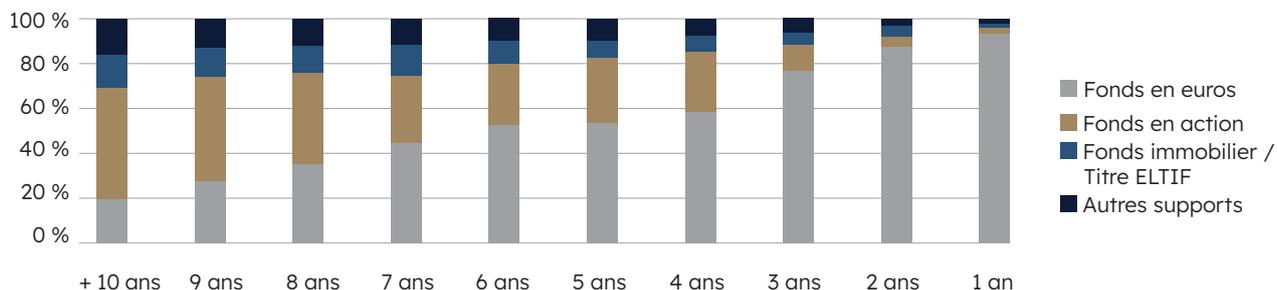
Dans le cadre de la détermination de votre « profil investisseur » issu du devoir de conseil, votre conseiller vous proposera la solution la plus adaptée à vos projets, au niveau de risque que vous acceptez, et de votre degré de sensibilité à l'industrie verte.

7 profils investisseurs sont disponibles du plus SÉCURITAIRE au plus RISQUÉ :

Profils AMPLI-RETRAITE : Sécurité (100 % €), Prudent, Équilibré ou Dynamique

Profils AMPLI-HORIZON comprenant un titre ELTIF : Prudent, Équilibré, Dynamique

Exemple de sécurisation pour un profil investisseur « dynamique » en gestion pilotée « horizon retraite » selon le nombre d'années restant avant le départ prévu à la retraite.



S'agissant des unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur leur nombre, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



LA LIBERTÉ DE RESTER ACTIF

Si vous décidez de retarder votre départ à la retraite, votre plan continue de suivre la règle d'arbitrage prévue par votre profil investisseur.

Choisissez les MODALITÉS de sortie

Pour votre départ à la retraite, vous choisissez le mode de sortie qui vous conviendra le mieux :

- Rente
- Capital
- Panachage des deux

SORTIE ANTICIPÉE

Le retrait total ou partiel est possible pour l'acquisition d'une résidence principale ou dans le cas d'un « Accident de la vie ».

Le contrat AMPLI-PER Liberté n'est pas rachetable avant l'échéance sauf cas de déblocages exceptionnels prévus par la loi. Le rachat peut entraîner une imposition ainsi que des prélèvements sociaux.

Vos REPÈRES

Versements :

- Minimum de versement initial ou libre : 150 €
- Minimum du versement programmé : 30 €/mois

Frais :

- 0 % de frais sur versements
- Frais de gestion sur l'encours
 - support en Euros : 0,5 % de l'encours + 10 % de la performance financière « effet parachute » sur le fonds en euros
 - supports en unités de compte, de 0,4 % à 0,65 % ⁽¹⁾
- Frais de transfert
 - entrant : 0 %
 - sortant : 1 % sur le PER à moins de 5 ans
- 0 % de frais sur le versement de la rente (arrérage) et le versement du capital même fractionné

(1) Voir le détail sur ampli.fr/retraite/plan-epargne-retraite



L'EFFET PARACHUTE

Sur le fonds en euros, si la performance du fonds était négative, en plus de la garantie de l'épargne constituée, AMPLI vous garantit l'« Effet parachute » qui diffère le prélèvement des frais de gestion. Ainsi, votre capital ne peut se trouver érodé par ces frais.

Des rendements *remarquables* ⁽¹⁾

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

FONDS EUROS 2024

3,50 %

Taux de rendement net de frais de gestion en 2024,
brut de prélèvements sociaux et fiscaux

FONDS EUROS 2022

2,80 %

Taux de rendement net de frais de gestion en 2022,
brut de prélèvements sociaux et fiscaux



(1) Source : « Assurance-vie : 10 contrats emblématiques », Investir, 10 février 2024, pages 26 et 27.

Gestion *profilée* en 2024

**HORIZON
PRUDENT**

4,31 %

net de frais de gestion brut de
prélèvements sociaux et fiscaux
sur le fonds euros

**HORIZON
ÉQUILIBRÉ**

5,10 %

net de frais de gestion brut de
prélèvements sociaux et fiscaux
sur le fonds euros

**HORIZON
DYNAMIQUE**

6,69 %

net de frais de gestion brut de
prélèvements sociaux et fiscaux
sur le fonds euros

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

Performances nettes annualisées brutes de prélèvements sociaux et fiscaux, calculées pour des adhérents à plus de 10 ans de la retraite. Les montants investis sur un ou plusieurs supports en unités de compte ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. Vous êtes invités à vous reporter à la notice d'information du contrat pour prendre connaissance des unités de compte de chaque profil investisseur.

Une moisson de récompenses

- Label d'Excellence 2020 à 2024 décerné par « Les Dossiers de l'Épargne »
- Sélection Premium 2021 à 2024 décerné par « Good Value for Money »
- Trophée Meilleur PER 2023 & 2024 décerné par « Challenges et Retraite.com »
- Label Meilleur PER 2023 & 2024 décerné par « Ideal-Investisseur.fr »
- Trophée d'Or PER 2024 décerné par « Le Revenu »
- Grand Prix PER 2023 décerné par « Mieux Vivre Votre Argent »
- Top d'Or Prix Spécial du Jury 2023 décerné par « ToutSurMesFinances.com »



*Sélection Premium
PER Individuel
2024*



Une presse financière élogieuse

Le Blog Patrimoine

au service de vos projets de vie

« Le PER AMPLI-PER Liberté est le premier de notre sélection à être qualifié d'excellent ! Il faut avouer que ce PER a tout pour plaire aux épargnants. Il s'agit d'un PER simple, efficace et pas cher »

idéal investisseur.fr

« AMPLI-PER Liberté offre une grande souplesse de gestion, des frais parmi les plus bas du marché et la possibilité d'investir à 100 % sur le fonds en euros »

MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT

« Mention spéciale attribuée à AMPLI-PER Liberté, classé parmi les meilleurs contrats pour votre retraite »

Capital

« Produit simple mais efficace, doté d'un excellent fonds en € (le plus performant de notre sélection) et de frais de gestion annuels parmi les plus faibles du marché »

Les Echos

« Le meilleur des PER est clairement AMPLI-PER Liberté »



« AMPLI Mutuelle propose AMPLI-PER Liberté, le plan épargne retraite le moins cher du marché »



Revue de Presse

Scannez le QR code ou rendez-vous sur ampli.fr/presse pour accéder à l'intégralité de ces articles ainsi qu'aux dernières publications à propos d'AMPLI Patrimoine



CONTACTEZ UN CONSEILLER

01 82 28 12 12

patrimoine@ampli.fr

www.ampli.fr/contactez-nous



AMPLI Patrimoine

est une marque déposée d'AMPLI Mutuelle,
mutuelle soumise aux dispositions du livre
II du code de la mutualité

27, Bd Berthier 75858 Paris CEDEX 17

SIRET 349 729 350 00018



DOCUMENT PUBLICITAIRE DÉPOURVU DE VALEUR CONTRACTUELLE.

Les informations figurant sur ce document sont données à titre strictement indicatif et peuvent être modifiées à tout moment, en particulier celles de nature fiscale. Elles ne constituent en aucun cas, ni un conseil personnalisé, ni une proposition commerciale.

Pour obtenir un conseil correspondant à votre situation personnelle et le détail de cette offre, contactez un conseiller AMPLI Patrimoine.

AMPLI Patrimoine est une marque déposée par AMPLI Mutuelle. Le contrat AMPLI-PER Liberté est un contrat collectif à adhésion facultative ayant pour objet la constitution d'une retraite supplémentaire liée à la cessation d'activité professionnelle assuré par AMPLI Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, SIREN 349 729 350 00018, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, 75346 Paris CEDEX 09. Souscrit par l'Association des Adhérents d'AMPLI A.A.A, association relevant de la loi de 1901 - 27 Bd Berthier, 75858 Paris CEDEX 17. Distribué par E.A.R.D. dite « AMPLI Services », mandataire d'assurance, filiale à 100 % d'AMPLI Mutuelle, SAS dont le siège social est situé 25 bis Boulevard Berthier - 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 404 098 741, Société enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07004101. Intermédiaire assujéti au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec le mandant. À ce titre, pour la distribution de ce contrat, le mandataire perçoit une commission de la part du mandant.